



Rapport de suivi des consultations publiques PAFIO (2018-2023)

Direction générale du secteur sud-est
Octobre 2018

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

Remerciements

Nous remercions les membres des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) du Bas-Saint-Laurent.

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent
92, 2^e Rue Ouest, bureau 207
Rimouski (Québec) G5L 8B3

Téléphone : **418 727-3710**
Télécopieur : **418 727-3735**
Courriel : **bas-saint-laurent@mffp.gouv.qc.ca**

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique.....	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	3
4. Principaux commentaires reçus et réponses du Ministère	4
5. Conclusion	5
Annexe	6

1. Contexte

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* RLRQ, c. A-18.1), adoptée en mars 2010, confie au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux. Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation du public.

À cet effet, le MFFP a organisé une consultation publique sur les modifications apportées aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO). Un PAFIO est produit pour chaque unité d'aménagement (UA) située sur le territoire public du Bas-Saint-Laurent. Il faut noter que le territoire de ces UA s'étend au-delà de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, touchant ainsi la région administrative de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Pour en savoir plus sur la planification forestière, consultez le site Web du MFFP, au [Planification forestière | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.mffp.gouv.qc.ca/planification-forestiere/).

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 28 mai au 21 juin 2018 pour les deux UA du Bas-Saint-Laurent (011-71 et 012-72). Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les PAFIO, plus particulièrement sur les points suivants :

1. La localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer;
2. Les secteurs d'intervention potentiels (travaux commerciaux et non commerciaux).

Les plans étaient accessibles pour consultation sur le site du MFFP à l'adresse suivante : [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://plansforestiersregionauxetconsultations.gouv.qc.ca/), ainsi qu'aux bureaux du MFFP.

La consultation publique 2018 visait à :

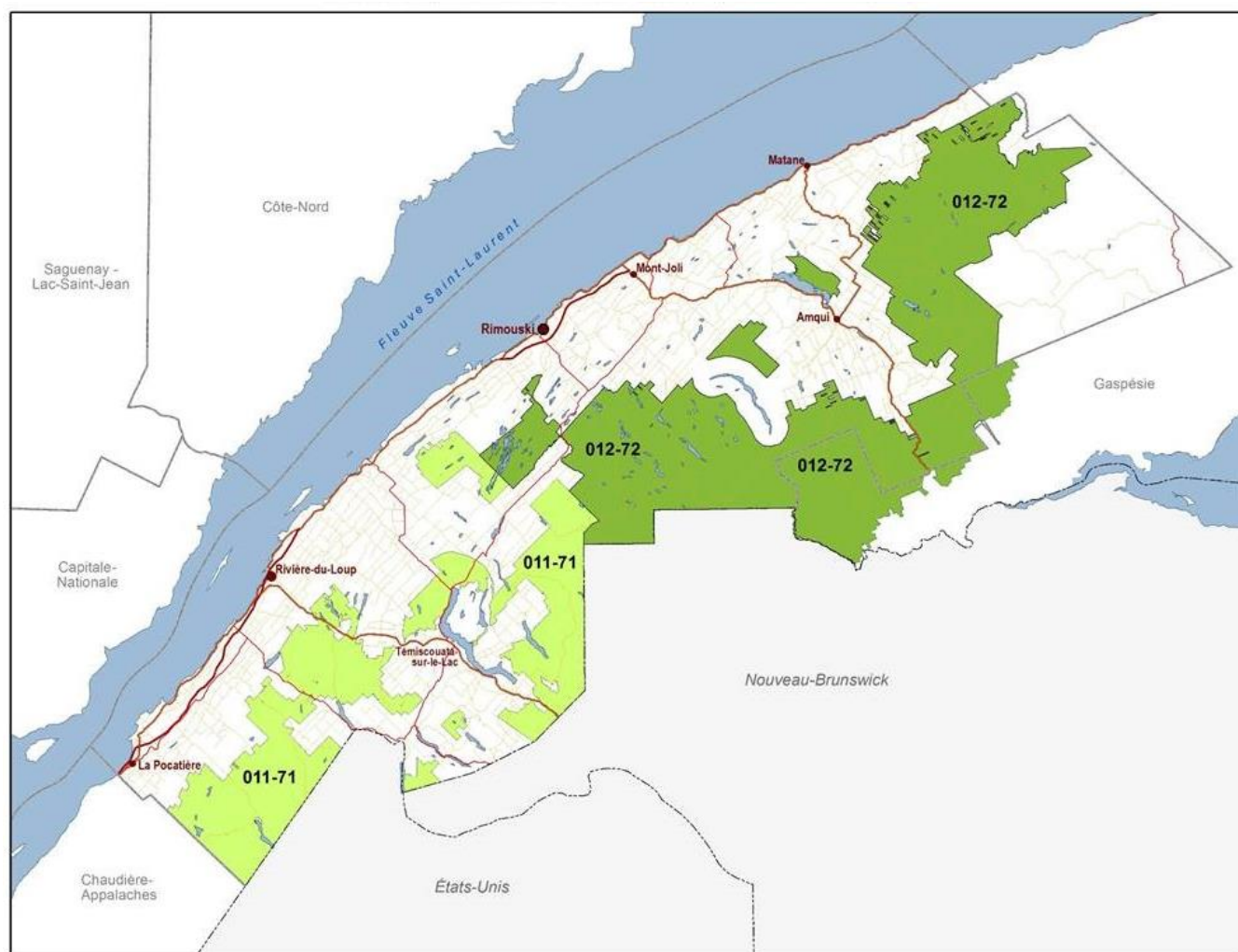
- Favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- Permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- Harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- Permettre au MFFP de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts.

Il faut noter que les membres des TGIRT ont également été consultés.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction générale du secteur sud-est est responsable de la planification forestière des UA 011-71 et 012-72 (figure 1). Le territoire de ces UA va au-delà de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, touchant ainsi la région administrative de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Figure 1 - Unités d'aménagement (UA) du Bas-Saint-Laurent



4. Principaux commentaires reçus et réponses du Ministère

Aucun commentaire n'a été émis dans le cadre de la consultation du public du PAFIO (2018-2023) qui s'est terminée le 21 juin 2018.

5. Conclusion

Il est à noter que plusieurs commentaires ont été émis aux TGIRT. La composition des TGIRT dans le Bas-Saint-Laurent regroupe la majorité des intervenants qui ont des intérêts liés à la planification forestière. En effet, la région a proposé une vision inclusive permettant aux organismes concernés par l'aménagement forestier sur une UA de participer, sur une base volontaire, aux travaux de la TGIRT. Cette façon de faire permet de tenir compte de la plupart des préoccupations des intervenants en amont de la consultation publique. Le faible nombre de commentaires peut donc être associé au bon fonctionnement des TGIRT du Bas-Saint-Laurent. On trouve effectivement un long historique d'harmonisation des usages dans la région.

Il est possible de visualiser la carte interactive de la planification forestière opérationnelle sur le site Internet du Ministère (https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=0ec474ab171242db9d917a42382bb345&page=page_6) ou dans ses différents bureaux de la région.

Annexe

Avis public

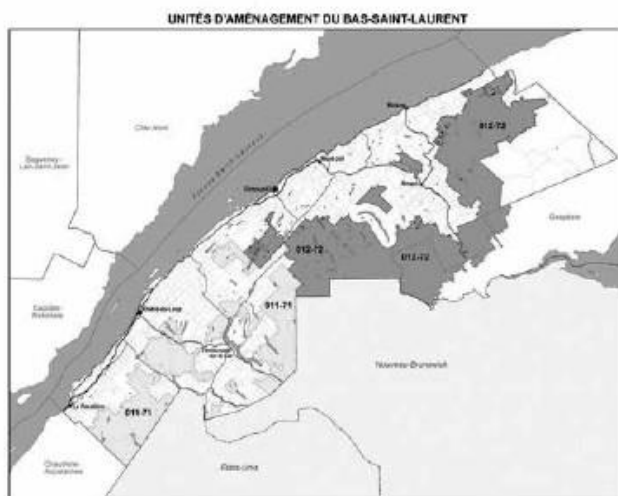
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

VOTRE OPINION COMPTE!

MODIFICATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS

Du 28 mai au 21 juin 2018, la population est invitée à s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels 2018-2023 pour le territoire public du Bas Saint Laurent. Ces plans sont préparés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ils comportent les secteurs potentiels d'interventions forestières pour des coupes et des traitements sylvicoles ainsi que la localisation des chemins et des autres infrastructures à construire ou à améliorer.

Les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels concernent les unités d'aménagement 011-71 et 012-72.



Toute personne peut consulter les plans directement sur Internet et émettre ses commentaires jusqu'au 21 juin 2018. Pour accéder à cette consultation, rendez-vous à l'adresse : mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp et sélectionnez la consultation sous la rubrique Consultations en cours.

Les plans peuvent également être consultés, sur rendez-vous, aux bureaux du Ministère :

Rivière-du-Loup – Unité d'aménagement 011-71

186, rue Fraser, Rivière-du-Loup. Tél. : 418 862-8213

Rimouski – Unité d'aménagement 012-72

92, 2^e Rue Ouest, bureau 207, Rimouski. Tél. : 418 727-3710

Amqui – Unité d'aménagement 012-72

26, boul. Saint-Benoît Ouest, bureau 200, Amqui. Tél. : 418 629-3068

Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le personnel forestier sera disponible pour expliquer les divers éléments des plans et répondre aux questions.

Québec 

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

